

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2024-5940												
OBJET	Recommander au conseil d'approuver le 1er avenant à la convention d'aide financière à intervenir entre la ministre de la Culture et des Communications et la Ville de Laval, accordant un délai supplémentaire de 24 mois pour finaliser l'ensemble des actions prévues à la convention, dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, pour le terme 2022-2024													
No dossier(s) interne(s) : No LV : NE S'APPLIQUE PAS DISTRICT(S) : 00-Tous les districts														
DÉCISION(S) ANTÉRIEURE(S) <table border="0" data-bbox="73 604 1550 698"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2022-05-04</td> <td>CE-20220504-1465</td> <td>APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'approuver la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville de Laval et la ministre de la Culture et des Communications concernant le versement d'une subvention maximale de 192 000 \$ dans le cadre du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, volet 2, pour le terme 2022-2024;</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p> <p>(SD-2022-1793)</p> <table border="0" data-bbox="73 1061 1550 1155"> <tr> <td><u>Date</u></td> <td><u>No résolution</u></td> <td><u>Objet</u></td> </tr> <tr> <td>2021-12-01</td> <td>CE-20211201-4080</td> <td>AUTORISATION - DÉPÔT - AVIS D'INTÉRÊT - PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER 2022</td> </tr> </table> <p><u>Résumé</u> RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:</p> <p>d'autoriser le Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à déposer un avis d'intérêt au ministère de la Culture et des Communications dans le cadre du volet 2 du programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier 2022.</p> <p>(SD-2021-5272)</p>			<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2022-05-04	CE-20220504-1465	APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS	<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>	2021-12-01	CE-20211201-4080	AUTORISATION - DÉPÔT - AVIS D'INTÉRÊT - PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER 2022
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2022-05-04	CE-20220504-1465	APPROBATION - CONVENTION D'AIDE FINANCIÈRE - MINISTRE DE LA CULTURE ET DES COMMUNICATIONS												
<u>Date</u>	<u>No résolution</u>	<u>Objet</u>												
2021-12-01	CE-20211201-4080	AUTORISATION - DÉPÔT - AVIS D'INTÉRÊT - PROGRAMME DE SOUTIEN AU MILIEU MUNICIPAL EN PATRIMOINE IMMOBILIER 2022												
CONTEXTE / JUSTIFICATIONS <p>En mai 2022, une convention d'aide financière est intervenue entre la Ville et le ministère de la Culture et des Communications (ci-après le «MCC») concernant le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier pour le terme 2022-2024.</p> <p>Selon la convention, l'aide financière accordée par le MCC à la Ville vient à échéance au 30 juin 2025.</p> <p>Le ministre accepte de prolonger la durée de la convention afin prolonger la période admissible d'embauche d'un agent en patrimoine. Le ministre accepte d'accorder un délai supplémentaire de 24 mois pour finaliser l'ensemble des actions prévues à la Convention, soit jusqu'au 30 juin 2027.</p>														
IMPACTS MAJEURS NE S'APPLIQUE PAS														
ASPECTS FINANCIERS NE S'APPLIQUE PAS														
CULTURE NE S'APPLIQUE PAS														
CALENDRIER / ÉTAPES SUBSÉQUENTES Signature de l'avenant														
CADRE NORMATIF NE S'APPLIQUE PAS														
REMARQUE(S)														

SERVICE / DIVISION	Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social / Art et patrimoine	No SD SD-2024-5940
<p>EN CONSÉQUENCE, IL Y AURAIT LIEU</p> <p>de recommander au conseil d'approuver l'avenant à la convention d'aide financière intervenue entre le ministère de la Culture et des Communications et la Ville de Laval accordant un délai supplémentaire de 24 mois pour finaliser l'ensemble des actions prévues à la convention, dans le cadre du Programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier, pour le terme 2022-2024,</p> <p>d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.</p>		